

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Castanet-Tolosan (31320)

Réponses de Marc Pujol Latour, au nom de la liste « Castanet avec vous »

— le 12/02/2020 à 22:13 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

L'objectif gouvernemental annoncé lors de la présentation du plan vélo est de 9% en 2024 pour la part des déplacements vélos dans les déplacements quotidiens. Que proposez-vous pour mesurer sa progression ?

Dès le début de mandat, organiser un plan vélo local

-Nous vous proposons de mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

-Les usagers ont répondu à une enquête exhaustive afin de relier les inter-quartiers et inter-villes

- Prendre en compte le baromètre des villes cyclables (80 commentaires en 2017 et 129 commentaires en 2019)

[https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Castanet-Tolosan%20\(31320\)](https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Castanet-Tolosan%20(31320))

Seriez-vous très favorable à cette démarche, supposant que ce comité vélo puisse compter sur votre appui, en termes de moyens et de publicité ?

Seriez vous favorable à une mesure comptage vélos/véhicules à moteur avant la réunion de l'action 4 sur plusieurs emplacement représentatifs.

Nous sommes favorable à la mise en place de moyens permettant de mesurer la progression du taux que vous citez. Un de ces moyens pourrait effectivement être la mise en place d'un comité, auquel nous sommes très favorables. Par ailleurs nous nous engageons à élaborer et mettre un place un charte cyclable, rejoignant ainsi le CEREMA dans ses préconisations. Ainsi plusieurs des actions citées ci-après sont de facto incluses dans cette charte.

Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

— en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;

— en établissant un budget annuel de 350000 euros

Actuellement, il n'y aucun plan vélo pour la commune de CASTANET-TOLOSAN

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalement, partiellement ? A quelle échéance ?

Si pas favorable à la mise en place vélo, quelle serait l'action palliative ? Introduire une roue d'amélioration continue.

Nous sommes très favorable à la mise en place d'un plan vélo, et donc d'un comité vélo (objet de vos actions 3 & 4) et cela dès le début de la mandature. Concernant le budget nous nous prononcerons sur son montant dès lors que nous aurons été élus et aurons fixé les priorités budgétaires.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Avec l'élu responsable des transports et le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme pôle Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine.

Toute la municipalité doit être concernée. Par exemple la police municipale pour le respect des pistes cyclables (stationnement et chantiers), les représentants de la mairie dans les écoles et le collège pour l'éducation au vélo. Ajouter la coordination avec le SICOVAL.

Une périodicité trimestrielle nous semble plus appropriée (4 fois par ans).

Action n°5 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Point particulier, 2 pieds 2 roues a créé un outil unique en France, velobs (<https://velobs.2p2r.org/>), qui permet aux cyclistes de remonter les soucis qu'ils rencontrent sur le réseau et de formuler des propositions. Cet outil a été adopté par plusieurs villes en France.

Quelle est votre position par rapport à Velobs ? Vous engagez-vous à le faire adopter par les services techniques afin qu'un véritable dialogue entre les techniciens, élus et usagers soit mis en place ?

Velobs est un outils très intéressant qui sera intégré à ceux utilisés par les services techniques

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : –En établissant un budget annuel de 350000€

Ce budget sera attribué aux investissements cyclables à l'échelle de l'agglomération.

le budget annuel d'au moins de 350000€ si par contre il n'est pas interdit de le réévaluer s'il est insuffisant pour tenir les objectifs décidés lors du comité de l'action 4. Sécuriser les traversées d'intersection. Supprimer les angles droits.

1/ Création d'une piste cyclable sur la RD 79 avec un encoffrement au pont de l'écluse de VIC pour piétons et vélos afin de rejoindre la zone Industrielle de VIC les Graves ensuite qui sera prolongée par le CD31 pour rejoindre le Réseau Express Vélo Escalquens Seilh.

2/ Réfection de la voie entre le canal du Midi et la sortie du pont sous l'autoroute des 2 mers.

3/ Réfection de la piste cyclable Rue des Peupliers, Avenue Marie LAURENCIN et Boulevard des Genêts. (fait partie du Schéma directeur cyclable SICOVAL)

4/ Rue de Gironis bande cyclable en contre sens situé à droite, la mettre à gauche et sécurisé par une bordure béton, afin d'éviter que les cyclistes traversent la rue au niveau du chemin Riou Peyre et retraverse au niveau du rond point au niveau de l'ancienne poste.

5/ Établir des bandes cyclables sur les trottoirs conflictuels afin de séparer les cycles des piétons, dans le respect des recommandations du CEREMA.

Êtes-vous favorable à revoir à la hausse le budget cyclable actuel ? A quel niveau ? A publier un bilan annuel, transparent et vérifiable des investissements qui auront été réalisés pour le vélo, ainsi qu'un programme prévisionnel en début de chaque année ?

Nous proposons que tous ces points soient étudiés par le comité vélo, qui sera mis en place dès le début de la mandature. Concernant le budget cyclable annuel, il sera examiné concomitamment avec les autres budgets et en fonction des priorités fixés par le conseil municipal pourra être revu à hausse.

Action n°7 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Entre les groupes scolaires DAMASE AUBA, DANTON CAZELLES, FRANÇOISE DOLTO, LES FONTANELLES et Le collège JEAN JAURÈS

Entre les zones urbaines et la zone industrielle de VIC

Tous les lieux culturels de CASTANET-TOLOSAN

Dans le respect des recommandations du CEREMA

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Nous sommes favorables à ces mesures, qui figurent dans notre programme, voir réponse action 9.

Action n°8 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Avec tous les nouveaux logements de CASTANET-TOLOSAN

Dans le respect des recommandations du CEREMA

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Voir réponse action 9

Action n°9 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Avec la gare d'ESCALQUENS

PECHABOU

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Nous sommes favorable à ces mesures. Les actions 7, 8 et 9 s'inscrivent dans un plan global et seront intégrées dans la charte cyclable. Elles nécessitent une priorisation qui sera de la compétence du comité vélo. Ce dernier proposera un calendrier de réalisation au conseil municipal.

La conception de ces connexions sera à partager avec le SICOVAL et le CD31.

Action n°10 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Ce budget représente une somme de 500 000€ par département, à comparer au 350 000€ que vous réclamez pour Castanet.

Action n°11 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Matérialiser la traversée des carrefours par les pistes cyclables par un marquage au sol visible et non glissant

Actuellement très peu de marquage au sol, les seuls sont peu visible.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? A quelle échéance ?

Favorable à cette mesure, elle pourra être mise en place rapidement après étude par les services techniques.

Cela sera fait en régie municipale.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Mettre le vélo au cœur du centre-ville en le réaménageant en y limitant très fortement l'accès aux véhicules motorisés.

Êtes-vous prêt à examiner un projet de réaménagement, qui laisse plus de place aux modes de déplacements actifs ?

Quelle sera la place du vélo dans le futur plan d'aménagement de la ville que vous proposez ?

À quelle échéance ?

Nous proposons ainsi de mettre en place des boucles de circulation (l'entrée et la sortie d'un quartier en véhicule motorisé se fait par le même côté, rendant le transit à travers le quartier impossible) et des zones piétonnes dans le centre-ville.

Ceci permettra de plus de créer des zones de convivialité.

Transformer en zone mode actif :

-la Rue du Stade, l'avenue Edouard HERRIOT (entre la RD813 et Rue Santa Lucia di Piave).

-La rue de Labège entre RD813 et La rue Santa Lucia di Piave.

Êtes-vous prêt à examiner un projet de réaménagement, qui laisse plus de place aux modes de déplacements actifs ?

Quelle sera la place du vélo dans le futur plan d'aménagement de la ville que vous proposez ?

À quelle échéance ?

Nous sommes très favorables à toute forme de déplacement actif, conscient et convaincus que ce mode de déplacement doit être privilégié. toutefois toutes ces propositions, par les nombreux aménagements qu'elles demandent doivent, là aussi, s'inscrire dans une démarche globale prenant en compte la diversité des castanéens.

Cela sera d'autant plus réalisable que la voie de contournement sera opérationnelle et la RD813 mise à 30km/h.

Action n°13 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Création d'une zone tampon de sécurité à chaque passage piétons (sas vélo)

Supprimer feux tricolores de rappel (les petits feux tricolores) afin d'obliger les automobilistes à respecter les sas vélo

Êtes-vous favorable à mettre en place ces mesures ? Dans quels quartiers ? A quelle échéance ?

Concernant le plan de circulation cf. réponse action 12. Quant aux autres mesures nous y sommes favorable et les mettront progressivement en place, dans tous les quartiers, dès le début de notre mandat.

Action n°14 : je suis indécis·e

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Continuer à adhérer à l'association Rallumons l'étoile (mise en place d'un RER) qui nous donne un plein d'espoir dans le développement des transports collectifs et rationnels

Cette action contient 2 questions indépendantes et nécessite donc 2 réponses.

- Concernant les infrastructures routières la réponse est non, Castanet n'est pas sur une île !

- Pour la seconde, bien évidemment Castanet restera adhérente du projet "Rallumons l'Etoile".

Action n°15 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Mettre en place des radars pédagogiques rue de GIRONIS, aux abords des groupes scolaires DAMASE AUBA, DANTON CAZELLES

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Nous sommes favorable à la limitation de vitesse, dans le cadre d'un plan global de circulation. Se référer aux réponses aux actions 12 & 13

Action n°16 : je m'engage

Transformer en zone piétonne -la Rue du Stade, l'avenue Edouard HERRIOT (entre la RD813 et Rue Santa Lucia di Piave).
-La rue de Labège entre RD813 et La rue Santa Lucia di Piave.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?.

Cette demande est déjà abordé dans l'action 12, se référer à notre réponse à cette action.

Action n°17 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. et le stationnement sur les passages piétons et à moins de 5 mètres

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles est une décision qui demande une consultation des parents d'élèves, premiers concernés par cette mesure. Nous mènerons donc des consultations à ce propos dans le cadre des conseils d'école. Le conseil citoyen scolaire, que nous proposons de mettre en place dans notre programme, sera également associé à cette démarche.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Aux arrêts de bus TISSEO, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

C'est une des propositions de notre programme.

Action n°19 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

La réunion du 9 décembre 2019 avec le maire de Castanet-Tolosan, la directrice du cabinet du maire, le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme pôle Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine, la cheffe de la police Municipale et les associations (vélos et quartiers)

Ensemble nous avons défini le modèle d'arceau vélo et les emplacements.

La promesse de la mise en place : le premier semestre 2020

Nous prenons acte de la décision de l'actuelle équipe municipale, et poursuivrons cette action.

Action n°20 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Cette demande fait déjà l'objet de l'action 13, nous y avons répondu favorablement (cf. notre réponse à cette action).

Action n°21 : je ne m'engage pas

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

N'ayant aucun réparateur vélo dans la commune, il serait souhaitable de vérifier les vélos des usagers de CASTANET-TOLOSAN, par l'antenne 2p2r castanet, afin de rouler en toute sécurité.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Sauf erreur de notre part il existe un réparateur vélo dans la commune, plus précisément dans la zone industrielle de Vic les Graves (coordonnées dans les pages jaunes).

Promouvoir une culture vélo

Action n°22 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'apprentissage du vélo à l'école et L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), parce que les enfants sont les cyclistes de demain et prescripteurs de leurs parents.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalement, partiellement ? A quelle échéance ? sécurité

Nous sommes tout particulièrement favorable au déploiement de ce programme. Si ce n'est déjà fait nous initierons cette action après consultation des conseils d'école et du conseil citoyen scolaire que nous proposons de mettre en place dans notre programme.

Action n°23 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalement, partiellement ? A quelle échéance ?

Le retour d'une police municipale se déplaçant en vélo ?

Concernant les élus cela relève d'un choix personnel, nous ne pouvons que les y encourager.

Quant à la police municipale, le déplacement à vélo ne peut devenir une règle, les capacités de réaction et de sécurité primant sur toute autre considération.

Ces mesures ne pourront donc qu'être partielles.

Action n°24 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Nous y sommes favorables, mais c'est aux parents d'élèves à s'organiser pour mettre en place ces modes de déplacement. L'action municipale doit être la sécurisation des parcours ainsi que la signalisation des arrêts. Des rencontres pourront être initiées entre des parents d'élèves et la mairie afin d'étudier les parcours retenus et leur sécurisation.

Action n°25 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Dimanche de printemps ou d'été

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalement, partiellement ? A quelle échéance ?

Nous sommes favorable à cette mesure, après étude de faisabilité sur le principe de journée à thème avec les commerçants, mais sur la RD 813 ce n'est pas possible.

Action n°26 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Au moment du Festi'jeunes

Action n°27 : je suis indécis-e

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Faire respecter aux chantiers les pistes cyclables et trottoir. Veillez au nettoyage des routes : les coulées de bétons sont un problème.

La démarche répressive ne peut être la seule réponse aux incivilités (dont les cyclistes font également preuve, voir l'état des fossés de nos campagnes !), elle doit être précédée d'une action de prévention auprès de tous.

Commentaires généraux

Nos réponses à vos 27 questions vous donnent un large aperçu de notre position sur le sujet vélo.